

## Information réglementée

Le 2 juillet 2015  
Sous embargo jusqu'à 17h40

**REGLEMENTATION EN MATIERE DE TRANSPARENCE**  
**PUBLICATION DES NOTIFICATIONS REÇUES CONFORMEMENT**  
**A LA LOI DU 2 MAI 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 concernant les publications de participations importantes, Ascencio annonce avoir reçu deux notifications de Monsieur Carl Mestdagh l'informant :

- D'une part, de la fin de l'action de concert de la Famille Mestdagh à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2015. La fin de l'action de concert de la famille Mestdagh entraîne un franchissement à la baisse du seuil de 20%<sup>1</sup> ;
- Et d'autre part, d'un franchissement à la hausse du seuil de 10 % en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 (droits de vote de cette notification 633.930 – pourcentage de droits de vote : 10,25 %<sup>2</sup>) par Messieurs Carl, Eric et John Mestdagh et la société Fidagh SA.

Les notifications reçues ainsi que la déclaration concernant la chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue peuvent être consultées sur le site internet d'Ascencio : [www.ascencio.be](http://www.ascencio.be).

Pour toute information complémentaire :

Stéphanie VANDEN BROECKE  
Directeur Juridique  
Tél : 071.91.95.00  
[stephanie.vandenbroecke@ascencio.be](mailto:stephanie.vandenbroecke@ascencio.be)

Marc BRISACK<sup>3</sup>  
Directeur Général  
Tél : 071.91.95.00  
[marc.brisack@ascencio.be](mailto:marc.brisack@ascencio.be)

<sup>1</sup> La déclaration de transparence précédente notifiait une participation dans Ascencio de l'action de concert de la Famille Mestdagh au 31 mars 2014 de 24,64% - dénominateur 6.037.230 actions

<sup>2</sup> Dénominateur : 6.182.768 actions

<sup>3</sup> Gérant de la SPRL Somabri